



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

AVIS PUBLIC AUDIENCE POUR LA DÉFINITION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

(Non en application pour l'élection partielle du 7 juillet 2024)

Aux contribuables de la susdite municipalité,

Le lundi 17 juin prochain, nous tiendrons une audience publique sur notre projet de division du territoire en vue d'établir la carte électorale de notre municipalité pour les élections générales municipales de novembre 2025. Les citoyennes et les citoyens pourront exprimer leur opinion sur le projet de division que nous avons proposé.

Lieu : 2391 rue principale, Sainte-Élisabeth, (Centre Primevère)

Jour : Lundi le 17 juin 2024

Heure : 17 h30

Un léger goûter vous sera servi sur place.

La définition des districts proposé est accessible au bureau de la municipalité ainsi que sur le site Internet de la municipalité :

www.ste-elisabeth.qc.ca sous le menu avis public / avis public de la municipalité / règlement 548-2024 Établissant les districts électoraux

La carte électorale définit les limites des districts électoraux de notre municipalité. Lors des prochaines élections générales municipales, les électrices et les électeurs voteront pour l'une des personnes qui se présenteront comme conseillères ou conseillers dans leur district électoral.

La représentation effective

Pour assurer une représentation juste et équitable des citoyennes et des citoyens au conseil municipal, la carte électorale d'une municipalité doit respecter deux grands critères.

- Les districts électoraux doivent être délimités de façon que chaque conseillère et conseiller représente sensiblement le même nombre d'électrices et d'électeurs;
- Les districts doivent respecter les communautés naturelles de la municipalité : ils doivent tenir compte des barrières physiques, des tendances démographiques, de la superficie, de la distance ainsi que des limites des arrondissements et des paroisses.

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 7 juin 2024.

David Paradis-Lapointe,
directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 7 juin 2024 entre 7h et 19 h, en affichant une copie sur le site Internet de la municipalité ainsi que l'hôtel de ville conformément au règlement 502-2019.

David Paradis-Lapointe,
directeur général et greffier-trésorier